

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Si vous voulez bien prendre place...

Nous avons des pouvoirs, celui de Christophe Dourthe à Fabrice Barusseau, celui de Pascal Ferchaud à Ghislaine Guillen, qui est partie chercher son thé...

et qui revient avec.

Christophe Cabri a donné pouvoir à Chantal Guimberteau.

Brigitte Rokvam...

S'il vous plaît.

Elle a donné pouvoir à...

C'est tellement mal écrit.

Ah oui, je vois, à Bernard Seguin.

Je voudrais saluer nos collègues conseillers généraux départementaux honoraires qui nous font l'amitié d'être là.

Vous les apercevez derrière nous.

D'autres les rejoindront.

On est toujours très heureux, lors de la session d'automne, de recevoir nos collègues.

Sur vos tables, j'attire votre attention, vous avez la motion sur la réorganisation du réseau des finances publiques.

Je précise que cette motion a été vue par les différents groupes, qui ont donné leur accord, donc je vais, dès maintenant, la faire mettre à la signature pour que vous puissiez, si vous le souhaitez, la signer, idéalement à l'unanimité, ça donnerait plus de poids à notre position, mais chacun est libre de signer ou non, naturellement.

Et puis, vous avez un ajout, un rapport de la première commission concernant la gestion des ressources humaines.

Cet ajout au rapport 125 est également sur table.

On peut, dès maintenant, Linda, faire passer la motion pour signature de nos collègues.

Nous aurons, à l'issue de cela, une pause.

Et nous attaquerons les travaux de la commission permanente après un moment de pause.

Venons-en au rapport de la deuxième commission.

Nous allons aller de la deuxième à la sixième, je crois, ou à la septième, il n'y a pas de rapport en huitième commission.

On m'apporte un pouvoir, de Pierre Malbosc à Patricia Friou.

C'est un rapport qui tombe bien, puisque Jean-Marie Roustit va recevoir, pour signer, les gens de la structure Expertise, pour une signature qui se fera entre la session et la CP, dans la salle de presse à côté.

Ça concerne une action à laquelle nous sommes d'autant plus attachés que la Guinée vit des événements tragiques.

Il y a actuellement de gros désordres en Guinée, il y a déjà eu de nombreux morts suite à la volonté du président de se représenter pour la 3e fois.

Le pays est donc dans l'insécurité, y compris les provinces hors Conakry, donc il faut qu'on veille à nos services, Frédérique Éloy et Jean-Marie Rostit, et à donner des indications de sécurité à nos personnels sur place parce que la situation peut encore plus dégénérer dans les heures à venir ou les jours à venir.

C'est Gérard Pons, puis Caroline, avec unité de lieu et d'intrigue, comme dans la comédie classique, pour présenter le rapport.

Gérard Pons, conseiller départemental.

-Merci.

La 2e commission vous propose, conformément à votre rapport, d'augmenter de 43 100 € l'autorisation d'engagement dédié à la politique départementale coopération en République de Guinée, de prendre acte de

l'augmentation de ce même montant de la subvention à percevoir par le Département du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, d'approuver les termes de l'avenant numéro 1 de la Convention du 18 janvier 2019 signée avec la Charente-Maritime et de nous autoriser à le signer.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Caroline Campodarve, pour la commission des Finances ?

Caroline Campodarve, conseillère départementale.

-Avis favorable, M. le président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Est-ce que notre ami et collègue Jean-Marie Roustit veut dire un mot de commentaire ?

Jean-Marie Roustit, vice-président.

-Oui, juste un commentaire.

C'est de l'argent qui vient du ministère des Affaires étrangères, qui nous a accordé, vu les nombreuses activités qu'on a sur Boffa, une rallonge budgétaire de 500 000 F à dispatcher sur 3 ans.

Euh, 500 000 euros sur 3 ans.

Un conseiller départemental.

-Des francs CFA ?

Jean-Marie Rostit, vice-président.

-Ça n'a aucune incidence sur la trésorerie du Département.

C'est juste une répartition de cette somme sur 3 ans.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup, Jean-Marie Roustit.

C'était tout pour la seconde commission.

Nous en venons maintenant au rapport de la commission Agriculture, ruralité, environnement, avec un rapport sur une extension de zone de préemption en ENS, présenté par Gilles Gay.

Ensuite, ce sera Lionel Quillet pour la commission des Finances.

Gilles Gay, conseiller départemental.

-Oui.

M. le président, chers collègues, votre 3e commission vous propose, conformément au rapport du président, d'adopter la délimitation de la zone de préemption dans la commune de Taugon sur environ 158 hectares. Ce rapport est court, mais très intéressant, puisqu'il permettra de protéger les bords de Sèvre, comme c'est déjà fait sur la commune de La Ronde.

Voilà, M. le président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Et Lionel Quillet pour les Finances ?

Lionel Quillet, premier vice-président.

-Avis favorable.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Pas d'objections ?

Je vous remercie.

Ce rapport 324 est ainsi adopté.

Malgré l'absence de Christophe Dourthe, représenté par Fabrice, nous allons prendre un rapport qui concerne sa commune, avec comme rapporteur...

Non.

Bussac-sur-Charente, c'est bien ça.

C'est Bernard Louis-Joseph.

Ce n'est pas Bussac-Forêt, c'est Bussac-sur-Charente.

Bernard Louis-Joseph, conseiller départemental.

-M. le président, chers collègues, votre 3e commission vous propose, conformément au rapport du président, d'adopter la délimitation de la

zone de préemption dans la commune de Bussac-sur-Charente sur une superficie de 36,6 hectares.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Qu'en pense la commission des Finances ?

Lionel Quillet, premier vice-président.

-Avis favorable.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Je vais demander peut-être...

Pascal Ferchaud n'étant pas là, il doit rapporter le rapport 326.

Est-ce que Mme de Roffignac, la présidente de la commission, veut bien rapporter le rapport 326 qui concerne Saint-Savinien-sur-Charente ?

Françoise de Roffignac, vice-présidente.

-Oui, président.

Votre 3e commission vous propose, conformément à votre rapport, d'adopter la délimitation de la zone de préemption à Saint-Savinien-sur-Charente sur une superficie de 369 hectares.

Cette superficie est importante, mais ce projet s'inscrit dans les sites des bois et carrières de Saint-Savinien et des affluents de la vallée de la Charente.

Ce sont des sites actifs, donc il y a une cohérence à pouvoir mettre ensemble ces 369 ha dans une même délimitation.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Il y a eu une conférence de presse par Jean-Claude Godineau, Line et d'autres collègues à Saint-Savinien et un article très documenté ce matin dans le journal "Sud Ouest" sur l'opération de dévasement qui va enfin se faire.

Jean-Claude Godineau qui, jusqu'à présent, n'était surnommé que Nono, va se voir ajouter "la grande mulette" en deuxième surnom.

Qu'en pense la commission des Finances ?

Lionel Quillet, premier vice-président.

-Toujours favorable.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Toujours favorable, formidable.

Pas d'objections ?

Je vous remercie.

Pardon, demande de parole de M. Barusseau, sur le 326 ?

Je vous en prie.

On procédera au vote après votre intervention.

Fabrice Barusseau, conseiller départemental, puis Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Non, après le vote.

-D'accord.

Fabrice Barusseau, conseiller départemental.

-C'est simplement pour parler des ENS et saluer à nouveau, s'il était besoin, cette belle politique que nous menons au niveau du Département, qui est reconnue unanimement sur tous les territoires.

Je crois que Lionel Quillet et Christophe Dourthe ont échangé sur le sujet, j'en profite pour vous demander un point de vigilance concernant un site qui fait partie de ce schéma, c'est le site de La Palu, sur Saintes.

Si l'expertise du Département pouvait permettre, sur ce sujet, de prendre un peu de hauteur et de le traiter de manière convenable, avec toute l'expertise du Département qui est retenue, ce serait intéressant pour le territoire et tous ses élus.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Parfait.

Il en est pris note.

Le vote étant acquis...

Merci, Fabrice Barusseau.

J'en viens au rapport 327 sur notre système d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental.

Françoise de Roffignac, puis Christian Fallourd, pour la commission des Finances.

Françoise de Roffignac, vice-présidente.

-Votre 3e commission vous propose, conformément à votre rapport, de modifier le règlement de financement des opérations d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental, qu'on connaît sous le nom d'AFAFE, approuvé lors de l'assemblée départementale du 20 décembre 2012, afin de permettre aux communes remembrées de bénéficier du financement d'une nouvelle opération.

Jusqu'ici, même au-delà de 30 ans, c'était difficile d'obtenir des aides importantes du Département.

Ce qu'on vous propose, c'est de pouvoir avoir les mêmes aides une fois les 30 ans passés.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Parfait.

C'est clair.

Christian Fallourd, pour les Finances ?

Christian Fallourd, conseiller départemental.

-Avis favorable.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Y a-t-il des interventions, des objections ?

Ce rapport est donc adopté, je vous en remercie.

Nous en revenons aux rapports de la commission Littoral, mer et milieu maritime, 4e commission, avec un premier rapport de Pierre Malbosc sur notre convention pluriannuelle avec la CARO pour la gestion de la forme de radoub qui abrite l'Hermione.

Ensuite, ce sera David Baudon, pour la commission des Finances.

Pardon ?

C'est M. Tallieu ?

C'est vrai, je l'ai dit tout à l'heure, j'aurais pu être plus attentif, M. Malbosc est remplacé brillamment par son président, M. Tallieu.

Jean-Pierre Tallieu, vice-président.

-Je vais tenter Jean-Pierre Tallieu, vice-président, puis Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

de le remplacer.

-Essayez.

Jean-Pierre Tallieu, vice-président.

-C'est un rôle de composition.

Ça va être un peu difficile.

Votre 4e commission, cher président, conformément à votre rapport, se propose d'inscrire un crédit de 89 040 € au bénéfice de la communauté d'agglomérations Rochefort-Océan, dite CARO, afin de prendre à notre charge 80 % de la dépense du dragage nécessaire en 2019 à la sortie de l'Hermione, de voter également au budget primitif 2020 une autorisation d'engagement de 432 000 sur 3 ans pour le même objet, et aussi d'autoriser le président à signer la convention fixant les modalités de ce partenariat.

Dont acte.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Qu'en pense David Baudon, au nom de la commission des Finances ?

David Baudon, conseiller départemental.

-Avis favorable, M. le président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

Nous l'adoptons.

Oui, Mme Campodarve.

Une intervention une fois rapport voté.

Caroline Campodarve, conseillère départementale.

-On remercie le Département.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Vous avez pris du métier.

Les jeunes conseillers départementaux remercient avant le vote, mais vous avez compris qu'on remerciait après.

Claude Belot le faisait souvent remarquer.

Bravo à la ville de Rochefort, qui a gagné son procès dans l'affaire des bateaux-portes.

Cette affaire avait des conséquences financières non négligeables pour la commune de Rochefort.

J'en viens à la SNSM avec le rapport 409 confié à Martine Villenave.

Juste avant que Martine ne prenne la parole, je vous rappelle deux choses.

L'une est parue dans la presse cette semaine.

S'il vous plaît.

La SNSM a passé un marché énorme avec une société de Nouvelle-Aquitaine, la société Couach, à Arcachon, pour commander plusieurs dizaines...

Quarante ?

Quarante nouvelles vedettes de différents types.

En juillet, avec certains d'entre vous, nous avons ensemble reçu toutes les stations du département pour leur dire qu'en dehors des constructions de canots, s'ils avaient des besoins, sur les radars, la radio, l'équipement, ils nous saisissent.

C'est de l'investissement qui peut se faire au titre de participation à leur service public.

Pour l'instant, personne ne nous a rien demandé.

Je le redis aux collègues dont le canton abrite des stations de la SNSM, nous sommes toujours disposés, sur des investissements nécessaires à l'amélioration des prestations, à aider au coup par coup chaque station qui en fera la demande motivée.

Mais là, on rentre dans la politique plus classique des canots avec Martine Villenave.

Martine Villenave, conseillère départementale.

-Merci.

Votre 4e commission vous propose, conformément au rapport du président, d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 350 000 € au profit de la Société nationale de sauvetage en mer, de voter une autorisation de programme de 350 000 € pour subventionner l'acquisition d'un navire hauturier de 1re classe pour la station de La Côtinière.

Par ailleurs, votre 4e commission vous propose de valider le principe de notre participation, à hauteur de 50 % du montant évalué à 100 000 €, aux travaux de remise à niveau de la vedette Sieur de Mons de Royan.

Notre subvention de 50 000 € sera inscrite dans notre budget primitif 2020.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Ça correspond un peu à ce que je disais, même si là, c'est un travail de structure sur la vedette Sieur de Mons, qui sort beaucoup, vu la position touristique de Royan.

Caroline, avant de signer, l'avis de la commission des Finances sur ce rapport 409 ?

Caroline Campodarve, conseillère départementale.

-Avis favorable, M. le président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Y a-t-il des interventions ?

Oui, Jean-Pierre Tallieu.

Jean-Pierre Tallieu, vice-président.

-Ce n'est pas sur le sujet, mais ça concerne Royan.

Le Département a mis en place la nouvelle drague dans le port de Royan.

On attend tous impatiemment le baptême de cette drague, la marraine

supposée est Marie-Pierre Quentin.

Inscrivez-vous rapidement pour assister à cet évènement majeur.

À défaut, il n'y aura pas de place.

C'est un appel à être attentif et prudent.

Marie-Pierre draine beaucoup d'afficionados.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-C'est bien noté.

Elle doit s'entraîner au lancement de la bouteille de champagne sur vedette.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Oui, Dominique Rabelle.

Dominique Rabelle, vice-présidente.

-C'est pour revenir à ce rapport 409 et l'attribution des 350 000 € pour l'achat du canot de La Côtinière.

Il est extrêmement attendu.

J'ai attendu le vote du budget pour remercier, de la part de la SNSM La Côtinière, le Département pour cette attribution de subvention qui est extrêmement attendue et pour vous dire que les travaux du port de La Côtinière n'ont pas pris de retard.

On attend avec impatience de pouvoir sortir 24 heures sur 24 avec ce nouveau canot pour sauver les gens.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Absolument, le canot de La Côtinière est un de ceux qui vont le plus loin dans le golfe de Gascogne de par ses caractéristiques techniques et la qualité de ses équipages.

Parfait.

Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Oui, Corinne Imbert, sur le 409.

Corinne Imbert, rapporteur général du budget.

-Oui, juste pour rappeler que le Sénat a lancé une mission d'information commune sur le sauvetage en mer, que cette mission a rendu ses conclusions et ses propositions il y a 2 jours.

Je pourrai vous les communiquer, il y a une trentaine de propositions sur le bénévolat, sur la préservation des investissements, etc.

Ce sont des propositions, et ce ne sont que des propositions, mais il y a eu un travail fait notamment par notre voisin, le sénateur Didier Mandelli, de Vendée, qui connaît bien le sujet également.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Il y avait déjà eu un rapport de l'Assemblée par une députée sur ce sujet, j'ai vu des extraits dans la presse, mais je veux bien, Corinne, avoir la totalité du rapport sénatorial.

Merci beaucoup.

Il n'y a donc pas d'objections à l'adoption du rapport 409.

Il en est ainsi décidé.

Nous en venons aux rapports de la 5e commission, avec un rapport 509 présenté par Mickaël Vallet, sur la restructuration des centres d'incendie et de secours.

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Merci, M. le président.

Je saisis l'occasion pour saluer nos collègues honoraires présents aujourd'hui.

Ça me fait plaisir d'en voir certains.

Comment ?

Bien sûr, de revoir certains d'entre eux qui sont là aujourd'hui.

Rapport 509.

En janvier 2002, un programme d'orientation des opérations de construction, d'aménagement et de maintien des bâtiments du SDIS a été élaboré afin de réaliser l'inventaire du patrimoine bâti, et faire un bilan de l'état des centres de secours.

12 centres nécessitent des agrandissements et restructurations, Aigrefeuille-d'Aunis, Cozes, La Rochelle-Villeneuve, La Tremblade, Loulay, Migron, Burie, Mirambeau, Montendre, Montguyon, Saintes, Saujon, Surgères.

L'estimation découlant de cette étude représente 11 millions d'euros TTC de coûts d'opération.

Votre 5e commission vous propose, conformément à votre rapport, étant donné l'importance du programme, des contraintes qui y sont attachées, d'échelonner la réalisation de certains travaux qui pourront être lancés d'ici 2024 et suivis par nos services ou par un délégataire que nous pourrions désigner.

Les collectivités impactées par une restructuration dont le montant des travaux HT est supérieur ou égal à 1,5 million € seraient sollicitées pour participer à l'investissement des travaux.

Le taux de la contribution apportée par les collectivités serait fixé à 20 % du montant des travaux hors taxes, plafonné au stade de l'estimation avant projet définitif.

Au stade de l'estimation actuelle des travaux, deux centres seraient concernés par cette participation, les centres de secours de La Rochelle-Villeneuve et Saintes.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Quel est l'avis de la commission des Finances ?

Patricia Friou, conseillère départementale.

-C'est un avis favorable.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Il n'y en a pas.

Je vais demander au président Tallieu de sortir, après avoir pris la parole s'il le souhaite, pour le vote, comme l'a fait M. Roustit, vous l'avez tous remarqué, pour la Guinée.

Il a oublié de sortir parce que j'ai oublié de le lui dire.

On va dire qu'il est sorti tout en ne sortant pas.

M. Tallieu.

Jean-Pierre Tallieu, vice-président, puis Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je peux faire la même chose ?

-Non.

On ne peut pas se tromper deux fois.

Jean-Pierre Tallieu, vice-président.

-Je veux juste m'associer à ce qu'a exprimé Mickaël Vallet à l'adresse de nos collègues honoraires car ce sont les seuls qui ne nous coûtent rien. Ça a le mérite qu'on le fasse remarquer.

Je veux juste dire que le Département est extrêmement attentif au bien-être dans le travail des pompiers de Charente-Maritime.

On les reçoit cet après-midi.

Ils revendiquent toujours, mais ils sont plutôt bien servis.

Je le dis, je le redirai toujours.

Ça veut dire que les revendications qui nous sont adressées sont des revendications de très grand confort, peut-être au-delà même du confort ordinaire.

Je sors.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je vous attends pour faire procéder au vote.

Colonel Tallieu.

Voilà.

Y a-t-il des objections sur le rapport 509 présenté par Mickaël Vallet et Patricia Friou ?

Il n'y en a pas ?

Il est donc adopté.

Nous en venons au rapport 510.

Michel Doublet s'est particulièrement occupé de ce dossier, en tant que président de l'Association des maires de la Charente-Maritime.

Michel Doublet, vice-président.

-M. le président, je voudrais m'associer à Jean-Pierre Tallieu et à Mickaël Vallet pour saluer mes collègues honoraires.

Toutefois, je préférerais qu'ils nous coûtent quelque chose car je vais bientôt les rejoindre.

Je reviens au rapport.

Un conseiller départemental.

-Tu seras bien en haut.

Michel Doublet, vice-président.

-Oui.

Pas plus haut, hein ?

C'est un peu le paradis.

Pour 2019, le fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles et des droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux s'élève à 15 692 831,75 euros contre 14 616 357,54 euros en 2018.

Votre 5e commission vous propose, conformément à votre rapport, d'attribuer la somme de 58 325,78 euros à la commune de Saint-Denis-d'Oléron à titre de régulation pour l'année 2018, de répartir la somme de 13 326 650,31 euros entre toutes les communes éligibles au fonds suivant les mêmes modalités de calcul qu'en 2016, 2017 et 2018, de partager la somme de 2 307 855,66 euros entre les communes ayant effectué des dépenses de remise à niveau des voiries accidentogènes au cours de l'année, comptabilisées au vu des devis présentés le 15 juillet 2019.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Parfait.

Merci beaucoup.

David Baudon, pour la commission des Finances ?

David Baudon, conseiller départemental.

-C'est un avis favorable.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Cher Michel Doublet, vous avez à nouveau la parole.

Michel Doublet, vice-président.

-Cette répartition est particulière.

Nous sommes le seul département à le faire, après l'accord que j'ai obtenu de M. le préfet.

Les 2 300 000 euros qui sont destinés à la voirie communale nous permettent de faire presque 5 millions de travaux.

Dans une période où on lutte contre les accidents, c'est une bonne chose d'avoir une voirie en bon état.

J'en profite pour remercier le Conseil départemental pour l'augmentation importante des crédits routiers sur nos routes départementales.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-C'est vous qui les mettez en œuvre, cher collègue, avec talent et avec une commission à l'écoute.

Y a-t-il des remarques sur le rapport 510 ou des objections ?

Il est donc adopté.

Nous en venons au rapport de la 6e commission.

Auparavant, une information qui me parvient de l'ADF, comme quoi ce que nous a dit notre préfet avant de partir sur le fait que les CPER nouveaux, ceux pour lesquels on a dû faire des propositions à vitesse Tour de France, est apparemment erroné.

Le ministère de Mme Borne nous fait dire qu'il y aura des infrastructures aussi dans les nouveaux contrats.

On attend donc que les choses soient plus claires du côté de l'État.

C'est ça.

Marie-Chantal, tunique colorée, pour le fonctionnement de nos collègues et le rapport 611.

Marie-Chantal Périer, conseillère départementale.

-Merci, président.

Votre 6e commission vous propose, conformément à votre rapport, pour le fonctionnement, d'approuver la répartition de l'enveloppe financière courante à la dotation de fonctionnement des collèges en 2020 et de prévoir l'inscription en dépenses de 5 258 642 euros, 70 000 euros pour faire face aux charges imprévues en cours d'année, incluant la participation au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le montant total pour le fonctionnement s'élève à 5 328 642 euros.

Le rapport présenté pour 2020 confirme le principe de prise en charge par les établissements du petit matériel et de l'outillage pour les enseignements et l'entretien général et technique, et propose le lancement d'une étude en 2020 en vue de revaloriser l'aide départementale, inchangée depuis 2011, en faveur des propriétaires des gymnases utilisés par les collégiens.

Ensuite, pour l'équipement, inscription d'une enveloppe de 200 000 euros, au lieu de 150 000 en 2019, pour faire face à des dépenses ponctuelles en cours d'année et qui fera l'objet d'individualisations par notre commission permanente.

Cette augmentation est due à la modernisation de l'équipement des ateliers de maintenance.

Avis favorable à l'unanimité.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

L'avis de la commission des Finances, David Baudon.

David Baudon, conseiller départemental.

-C'est un avis favorable.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je vous rappelle, ça ne surprendra pas nos collègues honoraires, qu'on vote toujours avant d'approuver le budget, ce qu'on fait en décembre.

On vote toujours pour l'année future la dotation des collèges pour qu'ils puissent procéder au vote de leur budget au sein de leur conseil d'administration.

Y a-t-il des interventions sur le rapport 611 ?

Pas d'objection ?

Oui, pardon.

Cher collègue, Dominique.

Dominique Guego, conseiller départemental.

-Je me réjouis de la reconduction du critère de solidarité territoriale qui avait été initié et mis en place à titre expérimental.

C'est une demande que notre groupe avait formulée, donc je me félicite de ce maintien.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Pas d'objection ?

Donc, le rapport 611 est adopté.

Nous en venons au rapport de la 7e commission, avec Stéphane Villain, qui va maintenant présenter un dossier auquel il a consacré beaucoup de talent et d'activité, je l'en remercie.

On a fait ça ensemble avec bonheur.

Stéphane, c'est le rapport concernant le Tour de France avec des remarques de la commission des Finances présentées par Lionel Quillet.

Stéphane Villain, vice-président.

-De 1947 à 1999, la Grande Boucle a fait 17 fois étape en Charente-Maritime Créé en 1903, le Tour de France est la plus grande course cycliste internationale, voire planétaire.

Il est suivi par 15 millions de téléspectateurs dans 190 pays.

C'est la manifestation sportive la plus médiatisée au monde.

En 2020, la Charente-Maritime l'accueillera pendant 3 jours.

C'est une opportunité pour fédérer tous les Charentais-Maritimes et une occasion unique pour mettre en lumière notre destination.

Votre 7e commission émet donc un avis conforme aux propositions du rapport et vous demande d'approuver le partenariat du Département avec Amaury Sport Organisation pour l'accueil du Tour de France les 6, 7 et 8 juillet 2020, de prévoir au budget primitif 2020 un million d'euros de crédits de paiement, d'être attentif aux projets d'animation situés en dehors des communes traversées, de mobiliser les collèges à cette occasion et prendre en charge les transports des élèves, de solliciter les communautés de communes d'Oléron, du bassin de Marennes, de Ré, et les communautés d'agglomérations de Royan-Atlantique, de Rochefort-Océan et de La Rochelle à hauteur de 50 000 € chacune, et de solliciter les communautés de communes d'Aunis-Atlantique et Aunis-Sud à hauteur de 25 000 € chacune.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Lionel Quillet, en intégrant dans l'avis de la commission des Finances, les réponses aux questions pertinentes en séance lundi de David Baudon.

Lionel Quillet, premier vice-président.

-Oui, M. le président.

Au-delà de la qualité de l'évènement que tout le monde juge remarquable, des questions ont été posées sur l'accompagnement autour du Tour de France.

Stéphane Villain a rappelé que des appels à projets étaient lancés, qu'il était déjà sollicité.

C'est l'intérêt de voir qu'on va faire vivre l'évènement au-delà des 3 jours.

Des questions ont été posées sur l'organisation, les villes-étapes, les communautés de communes, les plans de financement.

Des explications ont été données, rappelant que c'est le Département, comme ça se fait de plus en plus...

Il y a un règlement national, mais c'est le Département qui sollicite et nous avons une organisation spécifique, avec une étape Charente-Maritime très spécifique sur 3 jours.

Les contributions ont été mises en place dans cet esprit.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci, Lionel.

Sur l'exemple du Tour de l'an passé, une délégation s'était rendue à Nîmes pour voir comment ça se présentait, avec un système qui ressemblait à ce qui sera le cas chez nous.

C'était la métropole de Nîmes qui avait porté le projet, pas le département du Gard.

Pour le départ de Nice, dont Christian Prudhomme nous a parlé également, Nice ayant une situation politique très locale, très particulière, c'est aussi la métropole.

Mais la métropole de Nice s'étend jusque dans les stations des Alpes. Elle est très grande.

C'est la métropole qui a demandé, et pas le département des Alpes-Maritimes.

Voilà quelques précisions utiles.

Y a-t-il des interventions ?

Il n'y en a pas.

Eh bien, le rapport 720, s'il n'y a pas d'objections, est adopté et je vous en remercie.

Maintenant, il faut que ce que nous avons appelé, en langage codé pendant plus d'un an, "l'opération Boucle d'Or" devienne "l'opération Échappée Maritime" et que le groupe de travail de Stéphane et nos collaborateurs nous sorte plein d'idées pour que la période avant le Tour soit aussi importante que le Tour.

Nous en venons au rapport de la commission des Finances, la première commission, avec plusieurs rapports d'importance diverse.

Il y a des choses importantes comme la DM2 ou le DOB et des choses qui sont plus techniques.

D'abord, Lionel Quillet, un rapport 119 sur des admissions en non-valeur et des créances éteintes.

Lionel Quillet, premier vice-président.

-Oui, M. le président.

Ce n'est pas notre rapport préférentiel, mais il est obligatoire.

Il présente les créances irrecouvrables proposées pour admission en non-valeur.

Concernant les admissions en non-valeur, les titres de recettes identifiés comme irrecouvrables s'élèvent à 481 995,94 € pour le seul budget principal.

S'agissant des créances éteintes qui sont en admission de non-valeur suite à des décisions de justice, les titres de recette irrecouvrables portent sur un montant de 63 647 € au titre du budget principal.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Parfait.

Ce rapport 119 appelle-t-il des remarques ?

Oui ?

Line Lafougère, malgré le fait qu'elle soit un peu patraque.

Line Lafougère, conseillère départementale.

-Je suis toujours ahurie de voir des sommes comme ça qui sont irrecouvrables et je me demande pourquoi on n'arrive pas à les récupérer.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-M. le président de la commission des Finances, puis Guy Denier.

Lionel Quillet, premier vice-président.

-Oui, la question a été reposée en commission et la réponse est toujours la même.

Malheureusement, on est face à des poursuites qui sont sans suite.

Soit les entreprises ont disparu et ont fondu les plombs, il y a des successions qui ne se font pas, des recouvrements trop faibles en dessous de 1 000 ou 2 000 €, et le cumul de l'ensemble des créances, c'est un pourcentage par rapport à l'ensemble des créances.

Nos services au niveau des finances regardent toujours si tous les moyens juridiques ont été employés.

Ils l'ont été, mais le montant reste très élevé.

Mais il fait partie d'un pourcentage par rapport au montant de recettes possibles.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Ce sont des problèmes qu'on a dans toutes les collectivités.

C'est toujours un moment désagréable, mais on se heurte parfois à l'insolvabilité de certains débiteurs ou à leur disparition pure et simple du terrain.

Guy Denier, puis Jean-Pierre Tallieu.

Guy Denier, conseiller départemental.

-D'où l'intérêt de maintenir les moyens des finances publiques et trésoreries pour nous accompagner dans ces recouvrements.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-C'est, en effet, un bon commentaire.

Jean-Pierre Tallieu.

Jean-Pierre Tallieu, vice-président.

-Le fait de passer en non-valeur, ce n'est pas l'abandon d'un recouvrement éventuel.

Si le débiteur revient à meilleure fortune, le recouvrement peut à nouveau s'exercer.

Ce n'est pas un abandon, mais une difficulté de vie quotidienne.

Il y a des gens qui, un jour...

J'en parle sagement.

J'ai passé ma vie à emmerder les gens qui ne payaient pas, je sais de quoi je parle.

Ce que je veux dire, c'est qu'il y a des gens qui ont des revers de fortune et qui ne peuvent plus payer.

C'est la vie.

Il faut en prendre conscience.

Ce n'est pas pour autant un abandon du recouvrement en cas de retour à meilleure fortune, ce qui se produit parfois.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Qui demande la parole ?

Oui, David Baudon.

David Baudon, conseiller départemental.

-Sur les sommes importantes qui figurent dans la liste des admissions en non-valeur, certaines des sommes les plus importantes relèvent de l'APA versée en hébergement.

Et vous savez qu'il y a une distinction entre l'APA en hébergement et l'APA versée à domicile.

Pour l'APA en hébergement, il y a recours sur succession.

Ça ne me choque pas que, devant une situation pareille, on ait un devoir...

Laquelle ?

La PCH, excuse-moi.

Voilà.

Excuse-moi, la PCH, pour les personnes handicapées.

Ce sont des sommes importantes, j'ai été confronté, à l'échelle de mon canton, à deux familles qui étaient devant une situation difficile puisque la succession ne permettait pas de régler la somme qu'elles devaient au Département au titre de cette prestation.

On a un devoir de solidarité et on doit le réaffirmer dans cette assemblée.

Il n'y a pas que des mauvais payeurs ou des gens de mauvaise foi, il y a aussi, comme l'a dit Jean-Pierre, des situations délicates et il faut qu'on se le dise.

Pardonnez-moi...

Il faut des précisions.

C'est important quand on commet des erreurs, qu'on puisse être repris pour qu'on soit extrêmement précis dans nos interventions.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je partage votre analyse, David, sur le fait qu'il y ait aussi des impossibilités de payer dues à des situations personnelles.

On les connaît tous.

Le divorce qui entraîne la perte du travail, qui entraîne la perte de la maison, on ne peut plus payer les factures.

On a tous reçu dans nos permanences des concitoyens qui sont dans des spirales de pauvreté qui s'enclenchent avec un évènement de leur vie personnelle ou professionnelle.

Qui demande la parole ?

Pardon, Mickaël Vallet, je n'avais pas vu.

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Pour qu'on soit bien clairs sur le sujet, ce que dit Guy Denier, et on le constate au quotidien, c'est que, quand tout à coup, on nous rajoute un agent ou qu'un poste est à nouveau pourvu à la trésorerie...

Par exemple, à la régie des déchets du bassin de Marennes, on a été pendant longtemps sans pouvoir affecter personne de manière régulière.

Le jour où on a eu quelqu'un, ça s'est mis à rentrer mais très différemment.

C'est aussi une façon de venir en aide aux gens en amont pour éviter que ça s'accumule et que la situation se complique.

On touche du doigt, on reparlera peut-être tout à l'heure de la motion, exactement le même sujet.

Ce n'est pas uniquement une perte pour la collectivité, c'est aussi pour aider les gens dans la gestion de leur budget.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Tous ces commentaires étant faits, je pense que le vote sur le rapport est positif.

Ça nous permet de venir au rapport 120, que nous voterons ensuite en son absence physique, qui est présenté par M. Quillet, mais qui concerne la SEMPAT que préside Jean-Pierre Tallieu.

Lionel.

Lionel Quillet, premier vice-président.

-La SEMPAT 17 a décidé l'augmentation de son capital social à hauteur de 4 200 000 € pour pouvoir envisager de nouvelles opérations.

La CARO est entrée au capital social de la SEMPAT à hauteur de 400 000 €.

La SEMPAT propose une augmentation de 3,8 millions auprès des autres partenaires.

Le rapport prévoit, en notre qualité d'actionnaire majoritaire, notre soutien à hauteur de notre quote-part, soit 1,6 million.

Les autres actionnaires, la Caisse des Dépôts et des consignations, la CARA, la communauté de communes de Haute-Saintonge et établissements bancaires participent à hauteur d'un apport total d'1,2 million.

Avec cette recapitalisation de la SEMPAT 17 de 1,6 million, le Département resterait actionnaire majoritaire à hauteur de 50,67 % du capital.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Est-ce que le président de la SEMPAT, Jean-Pierre, souhaite commenter ?
Jean-Pierre Tallieu, vice-président.

-Oui, je veux dire tout le bien que je pense de la SEMPAT, qu'on a créée il y a quelques années, à l'occasion de la construction du Club Méditerranée.

Aujourd'hui, le Club, qui est quand même l'un des moteurs de la communication mondiale de la Charente-Maritime, il n'y a pas que le Tour de France, souhaite gagner en tridents en qualité d'accueil.

On passerait donc de 3 à 4 tridents avec des travaux importants puisqu'on va être au-delà de 24 millions de travaux.

Je rappelle que la SEMPAT distribue des dividendes et que c'est l'une des rares SEM nationales qui dégage des bénéficiaires et distribue des dividendes à ses actionnaires.

Nous avons distribué au Département plus de 800 000 € depuis la création de la SEM.

Donc, c'est un bon partenaire.

C'est tellement bon qu'un certain Belot a souhaité avoir des parts.

C'est tellement bon qu'on a une CARA qui a souhaité avoir des parts et que la CARO est venue aussi.

On est obligés de sélectionner et faire les difficiles pour accueillir les demandes afin de rester maîtres du jeu.

L'actionnaire principale, c'est le Département, plus de 50 %, et il est bon que ça reste le Département.

Si vous êtes d'accord, ça sera avec plaisir qu'on continuera de maîtriser cette SEM.

Sur les relations qu'on a avec la Sogerma et Airbus, j'avais alerté mon président, la Sogerma nous avait dit : "Pour les bâtiments qui ont été édifiés à Rochefort, on a du retard à l'allumage pour le décollage des avions, donc on ne pourra pas payer les loyers de 2010 et 2011."

J'ai su hier soir, tardivement, par un appel de ma collègue de Fouras, que j'avais sans doute mal compris l'argumentaire des gens.

Par miracle, j'ai retrouvé un mail des gens d'Airbus Toulouse qui m'écrivaient la même chose.

Je n'ai peut-être, à l'oral, pas bien compris, à l'écrit, je ne crois pas m'être trompé, mais je suis heureux de savoir aujourd'hui qu'ils vont finalement payer ces loyers.

C'est grâce à l'intervention de mon président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-L'ancien patron de STELIA, Cédric Gautier, que nous connaissons bien, qui travaillait beaucoup avec Jean-Louis Fraud, m'a indiqué par mail tardivement hier soir qu'il s'agissait d'un malentendu et que la parole de la société serait respectée.

À vous de vous en assurer par vos collaborateurs dès ce matin pour que la parole s'ajoute à l'écrit.

Jean-Pierre Tallieu, vice-président.

-J'ai peut-être mal entendu, j'ai des prothèses, des oreillettes.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Certes.

Jean-Pierre Tallieu, vice-président.

-Depuis.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Les oreillettes vont sortir, si elles le veulent bien.

Y a-t-il d'autres interventions ?

J'attends...

que Jean-Pierre, d'un pas décidé mais ferme, nous ait quittés.

Je mets ce rapport 120 au vote.

Pas d'objections ?

Il est adopté.

Nous en venons au rapport d'activités des services.

C'est une disposition du cadré général des collectivités territoriales.

C'est Lionel Quillet qui rapporte.

Lionel Quillet, premier vice-président.

-Conformément aux dispositions de l'article L3121 alinéa 21 du Code général des collectivités territoriales, le président du Département rend compte à l'assemblée départementale de la situation du Département, de l'activité, du financement de ses services.

Ce rapport analyse l'activité des services en 2018 et présente les faits marquants de l'année écoulée et l'utilisation des crédits d'investissement et de fonctionnement.

Par la présente, nous exprimons notre capacité d'action pour développer nos activités territoriales, sociales et environnementales.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Parfait.

Y a-t-il des interventions ?

Il n'y en a pas ?

Oui.

Jean-Claude Godineau.

Jean-Claude Godineau, conseiller départemental.

-J'aimerais qu'on félicite les services pour le travail qui a été fait.

Quand on lit le document, on a tout ce qui s'est passé dans l'année, et je dis chapeau, c'est un gros travail qui est fait.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Il existe aussi dans une version plus allégée, plus communicante, que nous adressons aux communes.

Parce que si on adressait ce pavé, je ne pense pas que tous les maires, même frappés d'insomnie, le lisent.

Donc, on en a une version plus communicante qui est adressée à tous nos interlocuteurs et qui est, elle aussi, très bien mise en forme et préparée.

Pas d'autres remarques ?

Pas d'objections à ce que nous adoptions ce rapport.

Alors, Caroline Campodarve, le rapport que la loi d'août 2014 nous conduit à présenter sur l'égalité femmes-hommes, c'est dans cet ordre-là que les choses sont dites.

Caroline Campodarve, conseillère départementale.

-La loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a instauré depuis l'année 2016 l'obligation d'établir un rapport égalité femmes-hommes pour les collectivités de plus de 20 000 habitants. Le décret du 24 juin 2015 fixe le contenu de ce rapport.

Il comprend deux volets, un volet interne relatif à la politique de ressources humaines du Département en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Son élaboration s'appuie sur les données du bilan social présenté au comité technique.

Le volet territorial présente les politiques menées par le Département en matière d'égalité.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci, Caroline Campodarve.

Y a-t-il des questions, des interventions ?

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental, puis Jean-Pierre Tallieu, vice-président.

Oui ?

Jean-Pierre Tallieu.

-Ce serait la même chose si on parlait de l'égalité hommes-femmes.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental, puis Jean-Pierre Tallieu, vice-président.

-C'est Caroline qui peut répondre.

-C'est pareil.

Caroline Campodarve, conseillère départementale.

-Oui, bien sûr.

Caroline Campodarve, conseillère départementale, puis Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

Mais, monsieur...

-C'est l'ordre alphabétique.

Et c'est l'ordre du législateur de l'époque.

Caroline Campodarve, conseillère départementale.

-Comme la Sogerma n'existe plus, c'est l'égalité femmes-hommes et plus hommes-femmes.

Excusez-moi.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Entre Jean-Pierre Tallieu et la Sogerma et Michel Doublet et le Conseil général, il faut qu'on ait quelques retours aux sources dans notre assemblée.

Le rapport 122 appelle-t-il...

Oui, pardon, Françoise de Roffignac.

Françoise de Roffignac, vice-présidente.

-Une remarque par rapport au titre, "égalité réelle", pourquoi "réelle" ?

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je crois que c'est le titre de la loi.

Un député ou une députée à l'époque a fait rajouter ça.

Je ne m'en souviens plus.

Pourtant, je siégeais au Parlement, mais je ne me souviens plus.

Il suffit de regarder dans les documents de l'Assemblée nationale ou d'aller sur son site pour trouver.

C'est peut-être le texte gouvernemental qui s'appelait ainsi.

Je n'en ai plus le souvenir précis.

Pas d'objections ?

Je vous remercie.

Lionel Quillet, nous avons un rapport classique RH sur lequel je demanderai ensuite à Catherine Desprez de s'absenter au moment du vote, en tant que présidente du syndicat mixte des aéroports de La Rochelle-Île de Ré et Rochefort-Charente-Maritime, simplement au moment du vote.

Lionel Quillet ?

Il y a aussi un ajout, pardon.

Un ajout sur table a été mis ce matin au rapport 125.

Lionel Quillet, premier vice-président.

-Il est proposé la création de 20 postes techniques de catégorie A, B ou C afin d'intégrer les agents d'établissement interdépartemental pour la démoustication du littoral.

À compter du 1er janvier 2020, pour la reprise de la mission, 23 postes d'assistants socio-éducatifs de classe exceptionnelle, les agents bénéficiant de cet avancement de grade verront leur grade précédent supprimé.

La mise à jour du tableau des effectifs tenant compte des transformations de poste suite aux départs en retraite, mobilités, mutations et réussites à des concours d'agents départementaux.

La convention-cadre de partenariat entre le Département et Expertise France afin de renforcer l'offre française d'expertise internationale pour la mise en œuvre de projets et l'action publique en favorisant l'exercice de missions à l'étranger par le biais du cumul d'activités, et du détachement et du congé de mobilité.

Les modifications au dispositif de maintien de la rémunération du régime militaire tenant compte des fonctions, de l'expertise et de l'engagement professionnel permettant aux agents de bénéficier des augmentations de traitements liées à leur position statutaire.

La Commission des Finances propose, selon la loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, de maintenir une majoration de la rémunération pour les apprentis durant leur contrat d'apprentissage.

Juste une information, une réforme de l'État avait conduit à une perte pour nos apprentis, et le Département considère que, étant donné la modicité pour certains apprentis, il était bon que le Département reste à

un niveau attractif et encourageant pour ses futurs salariés de la fonction publique.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Je précise, par rapport au point 3, que c'est ce que va signer notre ami Jean-Marie Roustit avec Expertise France pour mettre en œuvre, avec la délégation qui nous rejoint aujourd'hui, ce partenariat.

Je participerai un petit moment à cette signature.

Jean-Marie, un mot là-dessus pour expliquer à nos collègues de quoi il retourne ?

Jean-Marie Roustit, vice-président.

-C'est une convention entre Expertise France et le Département, donc je pense que c'est plutôt au président de signer.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-On cosignera.

Jean-Marie Roustit, vice-président.

-C'est très important, puisque ça va nous permettre...

On a déjà travaillé pas mal avec Expertise France au niveau de Boffa, mais on pourrait élargir à un horizon international.

Expertise France est un organisme public qui dépend du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Économie.

Son but est d'aider les pays de façon à avoir un développement cohérent et durable.

Comme son nom l'indique, il recherche des experts.

Au niveau de la Charente-Maritime, Charente-Maritime Coopération s'est déjà positionné sur ce secteur, mais on peut concevoir qu'il existe d'autres entités.

Sur Boffa, nous travaillons beaucoup avec Eau 17.

Michel Doublet nous met à disposition Denis Minos, son directeur, qui nous a apporté énormément.

Nicolas Dubois, le directeur du port de La Côtinière, est aussi venu à Boffa nous donner des conseils techniques.

Ceci peut et va rentrer dans le champ que nous allons contractualiser avec Expertise France.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci à eux de nous rejoindre aujourd'hui pour signer.

Y a-t-il sur ce rapport 125...

Catherine Desprez nous a momentanément quittés.

Y a-t-il d'autres remarques, des objections ?

Il n'y en a pas ?

Il est adopté.

Je demande à Mme le rapporteur général du budget de me rejoindre pour nous présenter la décision modificative numéro 2, donc notre budget supplémentaire de l'automne, puisque nous avons voté au mois de juin la décision modificative numéro 1.

Corinne.

Corinne Imbert, rapporteur général du budget.

-Merci, M. le président.

M. le président, mes chers collègues, la décision modificative numéro 2 de l'exercice 2019 présente les derniers ajustements de crédit de l'exercice pour garantir la bonne exécution du budget.

En recettes, se constatent principalement des ajustements techniques, comme la diminution des emprunts ouverts pour 3 millions d'euros, la reprise de provision pour 1 801 000 €, l'ajustement du fonds de compensation de TVA pour 300 000 €, l'ajustement des dotations de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie en fonction des notifications reçues et des régularisations sur charges locatives pour 375 000 €.

Nous devrions percevoir une recette exceptionnelle de l'État, 450 000 €, en raison de notre prise en charge des mineurs non accompagnés.

Notons également l'enregistrement de la vente à la société Dufour Yachts de locaux situés à Périgny pour 1 175 000 €.

En dépenses, un ajustement des fonds de péréquation de 500 000 € est proposé sur la base des notifications à percevoir.

Une revalorisation de 400 000 € pour le transport des élèves handicapés est également nécessaire, ainsi que des crédits à hauteur de 383 000 € pour le plan Oléron 21.

Les dépenses pour les ressources humaines augmentent de 500 000 € et une enveloppe de 183 000 € doit être ajoutée en raison de la revalorisation des frais de déplacement par l'État.

Des régularisations techniques interviennent sur les dépenses portuaires entre le budget principal et les 2 budgets annexes départementaux.

Elles viennent augmenter les écritures de cette étape mais restent neutres pour la collectivité et garantissent l'affectation des biens au regard de l'objet des dépenses.

Au terme des travaux de l'ensemble des commissions techniques et de la commission des Finances, la décision modificative numéro 2 s'équilibre à 6 598 000 € et se répartit de la manière suivante : en section

d'investissement, 3 032 000 €, en section de fonctionnement, 3 566 000 €.

Les budgets annexes évoluent en dépenses et en recettes de 500 000 € pour le pont de Ré, de 633 330 € pour le service des dragages, de moins 510 000 € pour le budget du foyer de l'enfance, de 4 385 000 € pour les ports départementaux non concédés prenant en compte les écritures de régularisation que j'ai évoquées précédemment, enfin de 3 310 000 € pour le port de La Côtinière.

Après le vote de la décision modificative numéro 2, le budget principal du Département représente un montant total de 1,118 milliard d'euros, dont 363 millions d'euros consacrés à la section d'investissement et 755 millions d'euros à la section de fonctionnement.

Tous budgets confondus, le montant des crédits votés en recettes par l'assemblée départementale pour l'exercice 2019 totalise 1,293 milliard d'euros.

Je vous remercie.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Le président de la commission des Finances veut-il commenter ?

Lionel Quillet, premier vice-président.

-Pourvu que ça dure.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-C'est, en effet, un commentaire pur et dur.

Y a-t-il des interventions ?

David Baudon.

David Baudon, conseiller départemental.

-Oui, M. le président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Avant que David ne s'exprime et avec son autorisation, veuillez vérifier, comme nous procéderons à un vote public, que vous ayez bien votre carte de vote et la carte de votre mandant si vous êtes délégué.

David, pardon.

David Baudon, conseiller départemental.

-Il s'agit bien de la décision modificative numéro 2, pas du débat d'orientation budgétaire ?

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental, puis David Baudon, conseiller départemental.

-Absolument.

-Alors, je m'exprimerai plus tard.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Très bien.

David était en avance, il a pris le TGV d'avant.

Est-ce qu'il y a, sur la décision modificative, des demandes de prise de parole ?

Oui, Mickaël Vallet.

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Sans surprise, mais pour la forme, le vote des membres du groupe sera conforme à celui du budget.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Je vais bientôt ouvrir le vote.

Est-ce que chacun est en possession de ses instruments de vote ?

Je vous rappelle que le vote positif s'exprime par la touche verte, le vote d'abstention par la touche blanche et le vote négatif par la touche rouge.

Le scrutin est ouvert.

Voilà.

Mme Favreau n'étant pas là, le vote n'est pas au complet, mais je laisse s'accomplir les 12 secondes restantes du temps de vote.

Je vous remercie.

La décision modificative numéro 2 est ainsi adoptée.

J'en viens maintenant, ce qui permettra à David Baudon de s'exprimer, au débat d'orientation budgétaire pour 2020.

Mme le rapporteur général du budget a la parole.

Corinne Imbert, rapporteur général du budget.

-M. le président, chers collègues, le rapport numéro 123 répond à notre obligation de présenter, dans les 2 mois précédant l'examen du budget 2020, les perspectives économiques et financières de notre collectivité. La taxe sur le foncier bâti et les droits de mutation constituent nos 2 recettes les plus dynamiques.

Nous projetons leur inscription à hauteur de 178 500 000 € pour la première, toujours avec le taux de 21,5 %, inchangé depuis 2013, et de 170 millions d'euros pour les droits de mutation, en raison de perspectives sur le marché immobilier favorables pour notre département. Les dotations d'État devraient se maintenir à leur niveau de 2019.

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 limite l'évolution annuelle de nos dépenses de fonctionnement à +1,2 %.

C'est l'objectif que nous nous préparons à respecter.

Les dépenses sociales ont progressé de 3 700 000 € par an et en moyenne depuis 2016, 367 100 000 € en 2018.

Cette hausse devrait continuer, en particulier sous l'effet des dépenses consacrées à l'insertion, à l'enfance et à la famille.

Nous faisons face à une complexité croissante des situations des enfants accueillis.

La maîtrise des charges et le dynamisme de nos recettes ont conduit à la progression du niveau d'épargne net depuis 2016, qui passe de 52 millions d'euros en 2016 à 80 800 000 € fin 2018.

En parallèle, le niveau d'endettement continue de diminuer.

Notre encours est passé de 404 800 000 € fin 2016 à 392 300 000 € fin 2018.

Ces deux facteurs permettent de dégager des moyens supplémentaires pour financer notre section d'investissement et améliorer encore ainsi notre part d'autofinancement.

Nous poursuivons notre politique d'investissement avec les actions suivantes : le déploiement du réseau de fibre optique jusqu'à l'habitant.

Sur les 270 000 prises totales raccordées, l'objectif est de parvenir à 130 000 prises pour la fin 2020.

Nous devrions verser 9 100 000 € à notre concessionnaire en 2020.

Le déploiement des opérations prévues dans le cadre d'Oléron 21, la Trézence et les vals de Saintonge, la modernisation des ports gérés directement par le Département ou par nos partenaires, ainsi nous soutiendrons les syndicats mixtes de Rocherfort-Tonnay-Charente, des ports de Royan-Bonne Anse, de la Seudre et du port de pêche de Chef-de-Baie.

Le plan digues pour lequel nous avons voté une enveloppe globale de 205 millions d'euros, la rénovation des routes avec 41 millions d'euros, dès le budget primitif.

La construction des centres de secours, en complément du programme déjà engagé, nous initions une nouvelle autorisation de programme de 11 millions d'euros pour la restructuration de 12 centres de secours.

La rénovation et l'extension de nos collèges.

Les grosses opérations seront poursuivies ou initiées principalement dans les collèges Hélène-de-Fonsèque à Surgères, Edgar-Quinet à Saintes, Marc-Chagall à Dompierre-sur-Mer.

Fernand-Garandeau à La Tremblade, Jean-Monnet à Courçon, René-Caillié à Saintes, Les-Salières à Sainte-Marie-de-Ré.

Nous orienterons notre action pour résoudre des problématiques communes en consacrant des crédits pour rénover les sanitaires et des salles de restauration, valoriser les entrées et abords des collèges.

La définition d'un plan patrimoine pluriannuel permettant de redessiner les politiques culturelles, et la venue du Tour de France dans notre département pendant 3 jours constituera une dépense exceptionnelle de fonctionnement incomparable aux retombées économiques et touristiques dont nous profiterons.

Voilà les projets les plus importants que nous proposons de mettre en œuvre dès 2020 et qui constituent les axes forts de nos orientations budgétaires.

Je vous remercie d'en prendre acte.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Avant de donner la parole au président de la commission des Finances, puis à celles et ceux qui le souhaiteront, quelques remarques.

Sur le deuxième paragraphe de ce document, je vous rappelle ce que j'ai dit lundi, le fait que l'État nous supprime, pas cette année, ce ne sera pas en 2020, dès 2021, mais c'est dans le projet de loi de finances de l'État 2020, le foncier bâti pour une compensation par la TVA, soi-disant à l'euro près.

Moi, je suis sceptique et opposé à cette mesure, mais elle ne concerne pas notre budget 2020.

Il y a des incertitudes pesant sur la conjoncture, européenne et mondiale, donc on verra bien en 2021 quelles seront les projections de l'État pour la TVA.

Pour l'an prochain, il prévoit une augmentation de 3 ou 3,5 % du volume de la TVA.

Droits de mutation, on a de la chance, en effet.

Dans les Ardennes, dans le Cantal...

J'étais hier à Saint-Étienne sur invitation du Département de la Loire.

Les élus de Haute-Loire étaient là, et chez eux, ce n'est pas le cas.

Il faut donc être très prudents et attentifs au marché de l'immobilier, qui est extrêmement mobile et qui peut, à tout moment, évoluer.

Sur les opérations, je voudrais simplement en commenter deux rapidement.

J'ai vu récemment Gérard Pons et les collègues, Christian Branger, Marie-Chantal Périer, qui s'occupent du port de Rochefort-Tonnay-Charente.

On va lancer un projet important, la route de désenclavement du port, qui est très attendu.

Je proposerai qu'on en prenne la maîtrise d'œuvre une fois que les différentes collectivités concernées, CARO, Tonnay-Charente et Rochefort, auront délibéré.

Je me tourne vers Michel Parent qui nous présentera, à la session budgétaire d'hiver, le plan patrimoine pluriannuel.

Il aura de fortes incidences financières puisqu'on veut faire du lourd, pas juste faire un effet d'annonce.

C'est à la session de décembre, et ce sera intégré dans le budget, que Michel nous présentera, en liaison avec Stéphane et la complicité des deux complices, ce dossier.

M. le président de la commission des Finances ?

Lionel Quillet, premier vice-président.

-Président, j'ai beaucoup à dire.

Je rappelle que ce débat d'orientation budgétaire 2020 va être le dernier d'une grande période qui était celle de la souplesse financière des départements.

Ce débat d'orientation budgétaire, mais aussi l'ensemble du budget du Département, est incroyablement dynamique en matière d'investissement et de fonctionnement.

Il met la Charente-Maritime dans les dix premiers en termes d'investissement, proportionnellement avec l'ensemble des ratios.

Les perspectives financières sont, même si rien n'est jamais parfait, que l'engagement du Département sur les projets forts et les budgets que nous construisons tiennent d'une répartition territoriale et d'une volonté d'investissement très fortes, et ça se sent.

Le département est attractif et nous bénéficions de droits de mutation.

Face à ces éléments positifs, il faut toujours être prudents.

D'abord, les droits de mutation sont une chance, mais c'est du conjoncturel et non du structurel.

Ils sont liés aussi très clairement à une variabilité économique.

L'intérêt pour le Département était, avant, d'avoir un foncier sur lequel il pouvait jouer et des mutations qui suivent les évolutions.

Il n'aura plus ce levier.

Il ne se retrouvera en 2021 qu'avec de la variable économique, que ce soit TVA ou droits de mutation.

Un évènement économique grave, une crise majeure au niveau international, peu importe, pourrait en très peu de temps, avec des notions d'indice extrêmement fortes, nous ramener face à des conjonctures qu'on n'a pas connues.

Il faut être prudent, quand tout va bien, c'est le moment d'être prudent.

Toute action qui sera engagée à partir de maintenant doit tenir compte de cette évolution de prudence.

Aujourd'hui, les Charentais-Maritimes ont la chance de voir, grâce à l'ensemble des conseillers départementaux, puisque la plupart des décisions sont votées à la quasi unanimité, qu'on a pratiquement dans tous nos domaines de compétence obligatoire et optionnelle, des choix volontaires pour l'avenir.

Mais en 2021, il faudra changer de logiciel.

C'est une adaptation pour nos services, mais ils le font déjà dans un cadre de pacte financier.

En 2021, ce sera un pacte financier à 1,2 %, ce n'est pas rien en termes de fonctionnement.

La recette sera ensuite basée sur la TVA, mais si les services sont déjà en évolution, nous devons, nous aussi, changer nos logiciels car nous ne pourrions pas raisonner de la même façon.

Nous serons dans l'incertitude vis-à-vis de la TVA sans le levier de maîtrise.

Nos habitudes devront évoluer.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Sur le plan des dépenses de fonctionnement, je félicite les élus en charge des finances, le président de la commission, le directeur général et les directeurs puisque l'État, dans le contrat de Cahors, nous imposait de ne pas dépasser 1,2.

Nous n'avons pas signé car nous estimons, comme la majorité des départements, que l'État n'a pas, lui qui ne respecte aucune règle d'équilibre budgétaire, à imposer de règles de fonctionnement. Mais nous avons fait - 0,7 %, alors que quelques départements voisins sont passés au-dessus de 1,2 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Ça veut dire à quel point les choses ont été solidement tenues par l'administration du département sous l'autorité des élus.

David Baudon, qui avait demandé la parole.

David Baudon, conseiller départemental.

-Oui, M. le président.

J'aurais été bien inspiré de conserver la parole, puisque, entre les prises de parole de Corinne, de vous et du président de la commission des Finances, tout a été dit.

Néanmoins, j'aimerais, puisqu'on n'est pas là pour répéter ce que nos prédécesseurs ont dit avec clarté, souligner la clarté de votre rapport lié au débat d'orientation budgétaire.

On a tous les outils pour nous forger une juste opinion sur ce qu'il convient de constater, mais surtout ce qu'il convient de faire pour l'avenir.

À ce titre, j'aimerais m'associer à vos derniers propos concernant la qualité de nos services.

Nous, les élus, devons être en capacité de la reconnaître.

Quand, à la lumière des résultats et des indicateurs financiers du Département, que ce soit l'épargne brute, l'épargne nette, la gestion de la dette, car ce n'est pas une mince affaire que d'avoir à gérer la dette, tous ces indicateurs sont dans le vert.

Je ne saurai redire ce qui a été dit avant, inutile de nous répéter, mais notre situation, bien qu'envieuse, bien qu'excellente sur le plan financier, reste néanmoins très fragile et il faut qu'on soit tous animés d'un sens des responsabilités et nous devons tous, pour les prochaines échéances, nous engager dans une voie résolument différente.

Si nous ne nous engageons pas dans une voie différente, il suffirait qu'on soit confrontés à une crise économique, je rappelle qu'ils sont quelques-uns, éminents économistes sur le plan international, à pointer du doigt que nous venons de terminer un cycle d'une décennie sans crise économique et que les crises économiques connaissent une répétition quasi systématique.

Enlever tout simplement à nos résultats liés aux DMTO, donc aux droits de mutation, qui sont une compensation nationale soustraite aux alentours de 155 millions d'euros dont nous disposons chaque année, 50 millions d'euros, ce qui ne serait pas du tout déraisonnable, on se retrouvera très vite dans une démarche délicate et d'étranglement.

Par ailleurs, votre rapport rappelle qu'indépendamment de notre situation financière, nous avons un stock au niveau des autorisations d'engagement qui représente à peu près 2,3 années d'investissement de ce département.

Nous devons aussi en prendre la mesure, dès lors qu'on a pris des engagements, ils ont pour ambition d'être tenus et d'être réalisés.

On doit aussi prendre la mesure de ce que nous avons, par le passé, engagé par notre vote.

Donc, la prudence est de mise, mais je tenais à participer à ce débat pour dire que nous pouvons tous nous satisfaire de la santé financière du département et de la façon dont il est géré.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Mickaël Vallet, puis Michel Doublet, le duo fatal.

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Merci, M. le président.

Je ne vais pas redire ce que les autres ont dit, ça tombe bien, puisqu'il y a des éléments, sans vouloir casser l'ambiance, qu'il me semble nécessaire de mettre en avant et de pointer.

Tout ce dont on parle, les questions de choix de la part de l'État sur les ressources qui doivent être les nôtres, savoir si on a la main dessus, si ce sont des ressources propres, s'il y a un levier fiscal, sont des éléments démocratiques fondamentaux.

Or, certains grands principes fondamentaux, au fur et à mesure des années, des questions de crise ou budgétaires, on peut en venir à les oublier.

Pour se poser ces questions, il faut remettre les choses en perspective et en contexte.

Comment on en arrive à voir un État qui propose à ses collectivités soit de contractualiser sur la question du 1,2, soit de ne pas contractualiser et d'avoir la sanction quand même, avec des collectivités qui ne sont pas d'accord mais qui signent quand même.

Par exemple, Alain Rousset et son tropisme décentralisateur et girondin, que je soutiens et dont j'admire la façon dont il conduit ses politiques, ça a dû lui faire mal d'en venir à proposer à son assemblée de voter ça. Côté autonomie, libre administration des collectivités, grands principes républicains, les choses s'étiolent.

Finalement, on se coule dans le moule, on fait comme on peut, en fonction des situations distinctes d'un territoire à l'autre, il faut reconnaître nos chances et les charges qui pèsent sur nous.

Lionel Quillet disait que les décisions étaient souvent votées à l'unanimité, car nous nous sommes accordés sur certains sujets pour dire : "C'est du ressort du Département", comme la question des digues ou des submersions.

Dans d'autres pays, qui ne sont pas les moins libéraux, elles relèvent de l'État, comme aux États-Unis, en Angleterre ou aux Pays-Bas.

On arrive à se couler dans ce moule au fur et à mesure, mais il ne faut pas perdre de vue l'essentiel.

Ce dont on traite, quand on traite nos budgets au fur et à mesure, c'est le risque d'effacement de la puissance publique, c'était le sujet de la motion sur la DDFiP, le fait qu'on pourrait finir par avoir des points d'apport dans des banques.

Cet effacement de la puissance publique, on le traite comme on peut, sauf qu'on a nos responsabilités dans tout ça.

Nous sommes investis politiquement, comme élus ou comme militants, on n'est pas obligés d'être les deux, parce qu'on soutient des candidats et des politiques nationales, on a tous des positionnements, des fois, on n'y voit pas clair, mais grosso modo, on voit à peu près ce que soutient chacun.

Tout ce qu'on récolte aujourd'hui, ça tient à 25, 30 ans d'effacement de la puissance publique au bénéfice de politiques libérales.

On agit dans ce contexte-là, donc on fait au mieux dans un cadre contraint.

Dans le cadre qui est le nôtre, avec nos petits moyens, nos petites marges de manœuvre du point de vue départemental, il faudrait qu'on garde

des leviers de ressources fiscales, vous avez le soutien de l'assemblée départementale pour le faire valoir en plus haut lieu.

Sur certaines politiques, on est d'accord ou non sur les moyens qu'on y met.

J'entends les questions d'investissement, ainsi que l'augmentation prévue des dépenses de fonctionnement ou ce qu'on arrive à faire en cas d'évènement dont on peut bénéficier, comme le Tour de France, mais j'aurais aimé voir, dans la rédaction du rapport sur les orientations budgétaires, dans la façon dont c'est annoncé et dans la volonté politique, d'un paragraphe à l'autre, on sent des degrés différents qui traduisent la volonté politique...

Sur l'action sociale, à l'instar d'autres départements, nous devrions être plus dans une volonté d'innovation et de trouver des solutions nouvelles.

On sait que ces politiques sont difficiles, mais justement.

C'est à nous de ne pas nous laisser canarder, et je trouve que sur l'action sociale, on n'est pas assez encore dans le volontarisme et l'innovation.

Derrière, il y a des questions de gros sous qui se traitent.

On a des dépenses de fonctionnement assez soudaines qui sont faites là.

Sur des questions de tarification sur lesquelles on a la main, en EHPAD ou sur l'aide à domicile, les auxiliaires de vie qui demandent à être reçus, sur ces aspects-là, d'arriver à dégager 300 ou 400 000 €, ce sont des sommes importantes cumulées en fonctionnement car elles se rajoutent tous les ans, mais on a un peu de marge de manœuvre.

Là-dessus, j'aurais souhaité qu'on puisse faire, par exemple, ce qui s'est fait sur le budget de l'année dernière.

Derrière, c'est toute une économie et, à l'instar du Tour de France ou d'autres politiques valorisantes pour le département, c'est du fonctionnement, mais c'est une forme d'investissement, qui rapporte sur ces sujets-là.

Un sujet un peu plus marginal, mais qui va compter de manière structurelle, Lionel Quillet l'a dit, on sort d'une phase et on va vivre autre chose, sous le mandat prochain en termes de structuration.

Il choisit de faire le bon choix et ça va bien se passer, mais il y aura un cadre existant.

Des questions de structuration vont se poser.

J'aurais aimé voir dans ce rapport où on en est de la mutualisation avec la Charente.

Ce sont des sujets qui reviennent de manière épisodique.

Vous avez un document prospectif, ça aurait été bien qu'on puisse en reparler et que les collègues en charge de ces questions aient du grain à moudre.

Je ne sais pas si Stéphane Villain sera impliqué, puisque je ne sais pas dans quelle politique il n'est pas impliqué, le plan patrimoine, le vélo...

Je savais qu'il y aurait du Stéphane Villain sur cette question, jusqu'où ira-t-il ?

Pour terminer, sur les différents rapports spéciaux et les investissements pluriannuels qui sont...

Michel Doublet me l'a soufflé.

Les investissements pluriannuels qui sont prévus, je ne sais pas si c'est avant ou après le vote, je ne suis pas au fait de tous les usages, mais j'espère que le président Belot n'oublie jamais de dire merci.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci, cher collègue.

Trois remarques.

D'abord, pour prendre les choses à l'envers, la Charente.

J'étais hier à Saint-Étienne pour la création d'une entente interdépartementale entre le département de la Loire, qui appartenait à l'ex-région Rhône-Alpes, et la Haute-Loire, qui appartenait à l'ex-région Auvergne.

J'ai trouvé ça intéressant, ils ont mis en place des politiques qui sont, à mon avis, moins intégrées que celles qu'on a avec des départements voisins, mais ils ont donné un cadre formel à la création de cette entente.

D'autres systèmes existent, comme les Yvelines et les Hauts-de-Seine, qui sont allés très loin et ont créé un établissement public interdépartemental, une structure juridique plus forte et incitatrice avec la gestion commune de leurs 1 915 kilomètres de route cumulés pour les deux départements.

Moi, je suis assez pour qu'on avance là-dessus avec nos amis charentais. Nous devions avoir une réunion commune à Cognac, non à Rouillac.

Malheureusement, ils n'ont pas souhaité la maintenir pour des raisons de calendrier interne au département de la Charente.

J'espère qu'on pourra le faire l'an prochain.

Mais je suis vraiment demandeur.

D'ailleurs, hier, j'ai fait remarquer à nos amis de la Loire et de la Haute-Loire qu'ils étaient allés moins loin en matière de tourisme que nous.

L'idée de la fusion des deux CDT les intéressait.

Je leur ai dit que Stéphane ou Jean-Hubert Lelièvre pourrait leur donner des tuyaux là-dessus.

Je suis pour qu'on avance.

Il y a des choses dont on ne parle pas et qui se font, comme l'archéologie, la lecture publique, l'horizon international...

Mais je pense qu'on peut aller plus loin.

Je parle sous le contrôle de Jean-Pierre Tallieu, mais les SDIS de Poitou-Charentes et de certains autres achètent du matériel en commun, des grandes échelles pour avoir de meilleurs tarifs.

On doit relancer ça, c'est une bonne suggestion.

Sur l'action sociale, on peut toujours en faire plus.

Je trouve un peu dur de dire qu'on n'est pas innovateurs.

Ce qu'on a fait pour le RSA, peu de départements le font, en matière d'insertion, la possibilité de cumuler un revenu temporaire avec la perception du RSA.

Mais on peut toujours être plus imaginatif.

C'est pourquoi j'ai demandé à Corinne de travailler avec ses collègues, Marie-Christine Bureau, Dominique Rabelle et d'autres de la 8e commission, sur un plan très costaud en faveur de l'implantation médicale et de nous le présenter quand elles pourront nous faire des propositions et le benchmark, pardon, la comparaison active de ce qui se passe dans les autres départements.

Enfin, ça aura des influences budgétaires sur nous...

Le projet de loi de finances contient une mesure que l'ADF a inspirée, ou plutôt mise en place, une péréquation d'1,6 milliard entre départements.

Les dix départements français les plus à l'aise, dont nous faisons malheureusement partie, heureusement pour nous, et malheureusement pour le fait qu'on va passer à la casserole...

Ce sont Paris, les Hauts-de-France, les Alpes-Maritimes, les Yvelines qui vont le plus payer, mais nous allons dégager 1,6 milliard pour les départements les moins à l'aise, les petits ruraux ou les grands pauvres, type Nord ou Seine-Saint-Denis.

Ça va être en loi de finances, le Parlement le votera sans doute, puisque le gouvernement l'a introduit par voie d'amendement.

On aurait souhaité faire plus.

Si l'État nous avait permis de toucher aux DMTO et accorder une augmentation de 4,5, 4,6 ou 4,7 % des DMTO, on aurait dégagé 900 millions pour un fonds de péréquation de 2,5 milliards, ce qui aidait un certain nombre de départements.

Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Oui, Michel Doublet, pardon.

Michel Doublet, vice-président.

-Ça ne marche pas ?

Merci, M. le président.

J'ai écouté le discours un peu pessimiste de nos collègues, mais peut-être plausible, concernant les droits de mutation et les recettes considérables que l'on reçoit.

Je suis un incorrigible optimiste, je pense qu'on a quelques années devant nous.

Le département est attractif, et je pense qu'on peut être tranquilles de ce côté-là.

Je voulais ajouter, sous le contrôle de Corinne, une information qui nous a été communiquée sur le prélèvement de la taxe foncière des départements et le transfert vers les communes et les collectivités territoriales suite à la suppression de la taxe d'habitation.

J'ai reçu une simulation qui a été faite par la commission des Finances du Sénat pour ma commune, j'ai fait les calculs avec Laurent Garnier, le directeur des Finances publiques, et je m'aperçois qu'en 2021, ma compensation sera inférieure à ce que je reçois en 2019.

Au nom des communes, je suis relativement inquiet de la compensation à 100 % de la part de la taxe d'habitation pour notre collectivité.

Juste cette information...

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Ça montre bien la crainte que l'on a sur le foncier bâti.

Quand on a transféré à l'époque, quand j'étais au gouvernement, le RMI aux départements, les premières années, c'était à 100 % à l'euro près. Aujourd'hui, il manque aux 103 collectivités à compétence départementale françaises 4,5 milliards sur le RSA.

Je me méfie toujours parce que Bercy invente des systèmes en tenant compte de l'inflation, de la population, etc., qui permettent de ne plus rembourser.

La crainte, qui sera exprimée fortement au Congrès des maires de France, comme elle l'a été au Congrès des départements à Bourges, la semaine dernière, c'est que la compensation ne soit pas ce que l'on nous dit, bien au contraire.

Marie-Christine Bureau a demandé la parole.

Marie-Christine Bureau, vice-présidente.

-Oui, merci.

Je voudrais répondre à Mickaël Vallet car je trouve qu'il a la dent dure sur notre politique au niveau du social.

Je voudrais lui dire que Dominique Rabelle et moi-même avons été sollicitées plusieurs fois par les services d'aide à domicile, notamment, sur leurs difficultés.

Nous leur avons promis d'intervenir aujourd'hui par rapport à cela. Contrairement à ce qui a pu être dit, le reproche n'en est pas fait au Département.

J'en ai pour preuve des lettres cosignées par les directeurs et présidents des services d'aide à domicile.

Je fais un raccourci.

"Nous ne faisons pas porter la responsabilité de ce constat sur le Département, mais le maintien à domicile dans son ensemble ne pourra perdurer sur la base d'un environnement social et réglementaire tel que nous le constatons."

On sent bien que les services d'aide à domicile se sentent mis en difficulté par l'État.

Ils ont, d'abord, un problème de recrutement.

Ce sont des professions qui sont particulièrement aléatoires et difficiles.

Certains travaillent dans un contexte difficile, avec des rémunérations souvent pas à la hauteur de leur engagement.

Du coup, un certain nombre d'heures ne sont pas honorées.

Des heures de plan d'aide qui sont attribuées par le Département ne sont pas honorées parce que ces services n'ont pas le personnel pour y répondre.

Ce manque de personnel est dû aux différents facteurs que j'ai évoqués et cela, malgré l'aide qu'on a pu leur apporter pour permettre une valorisation du métier, aussi bien dans la participation à des forums, dans les établissements scolaires, dans des campagnes de communication. Malgré cela, on a un réel problème.

Les employeurs, comme les salariés, vous avez pu le constater, ont fait une manifestation nationale le 8 octobre dernier.

Ça ne s'adressait pas aux départements, mais à l'État.

Le Département s'est engagé sur une augmentation de 1,7 % du tarif horaire, malgré la limite imposée de 1,2 % sur le global de fonctionnement.

Donc, je pense qu'aucun reproche ne peut nous être fait à ce niveau-là.

Nous avons l'intention de continuer dans cette perspective car l'allongement de la durée de vie ne fait qu'augmenter les besoins, et le Département apporte son soutien à la professionnalisation des services. Nous avons signé une nouvelle convention avec la Caisse nationale de solidarité à l'autonomie afin de récupérer un maximum d'argent pour pouvoir abonder dans ce sens et pouvoir reconnaître l'activité des services.

Le Département collabore aussi avec les travaux régionaux, notamment sur le schéma régional de formation des carrières sanitaires et sociales.

Donc, je pense que c'est un peu injuste de nous dire ça parce que les services et nous-mêmes avons fait des travaux conséquents sur ces dossiers.

Et je dois dire que je regrette que le projet de loi Grand âge et autonomie soit toujours reporté.

Il devait être examiné par l'État en octobre, puis à la fin de l'année.

Nous ne savons toujours pas à quelle date il va pouvoir sortir.

C'est ce que je voulais dire par rapport au social.

Je voulais aussi en profiter pour répondre à l'interpellation de Nadège Désir lundi.

Sur la prévention, au niveau de La Rochelle et de ses secteurs en difficulté, la 8e commission, et je parle sous le contrôle de son président, a accepté de regarder tout ce qui était possible et de faire un état des lieux des différents secteurs du département, de manière à ce qu'on puisse maintenir une équité sociale et territoriale.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

J'ajoute, je vais donner la parole à Pierre Malbosc, qu'on ne règlera jamais les problèmes si l'État, le Parlement, cher Corinne, ne décide pas la création d'un quatrième risque.

Avec le vieillissement, l'évolution de la société française, il faut que quelqu'un qui commence à travailler à 20 ans commence à cotiser comme il cotise pour sa retraite.

Ce quatrième risque sera la prise en compte du vieillissement.

Cinquième risque, pardon.

C'est l'âge.

Sinon, on ne s'en sortira pas.

On voit bien actuellement les difficultés des EHPAD, et ça ne va faire qu'augmenter.

Oui, Pierre ?

Pierre Malbosc, conseiller départemental.

-Une remarque d'ordre général, ça ne tient pas au département, mais je m'interroge sur la société vers laquelle nous nous dirigeons, quand on entend très souvent et fort justement qu'on voudrait peut-être consommer différemment, en tout cas réduire certaines consommations, lutter contre l'obsolescence programmée, au lieu de changer de lave-linge tous les cinq ans, que ça dure plus longtemps, les circuits courts, tout ce qui est amené à être recyclé, donc, une consommation un peu moindre.

Il faudrait baser des recettes, pour les départements, entre autres, sur une consommation un peu débridée, parce que la TVA, c'est ça.

Qu'est-ce qu'on veut dire aux gens ?

Quel est le signal à envoyer ?

Consommez, consommez, les départements seront financés ou est-ce qu'on veut une société qui consomme intelligemment et qui peut-être aura des baisses de recettes de TVA ?

Il y a quand même un choix qui n'est pas très cohérent.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je partage votre interrogation, c'est pour ça que Christophe Dourthe, lundi, disait : "Pourquoi on n'a pas fondé ça sur la CSG ?"

La grande majorité de nos dépenses sont des dépenses sociales, ça aurait plus de valeur, mais pour Bercy, c'est compliqué.

Il fallait calculer des taux départementaux de CSG.

La machine à gaz qui a été lancée pour calculer le transfert de notre foncier bâti pour les communes donnera certainement des résultats extrêmement cocasses que vous découvrirez dans vos budgets municipaux.

L'exemple que donnait Michel Doublet en était la preuve.

Attendez, trois intervenants.

Mickaël Vallet, ensuite David Baudon et Nadège Désir.

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Je voudrais préciser mon propos.

J'ai beau savoir que la courtoisie charentaise-maritime est très apaisante dans les débats, si vous avez entendu un reproche injuste, je ne sais plus le terme qui a été employé, ou si j'ai eu la dent dure, vous n'avez rien vu ni entendu, parce qu'on est dans des échanges extrêmement policés.

J'ai pris soin de rappeler l'augmentation tarifaire qui avait été faite l'année dernière et de dire simplement que ça pouvait être une économie qui rapportait.

On peut aussi considérer...

Ma collègue, qui a sa délégation depuis quelques mois, apprend vite.

Le coup de "J'ai un courrier de certains qui disent que", il y en a sûrement qui sont satisfaits, grand bien leur fasse.

Simplement, on peut aussi considérer, qu'on est dans un système où la structure finit par être bloquée, où on se renvoie la balle, où on est dans une situation ubuesque, où on n'arrive pas à embaucher des gens car les salaires sont bas, mais leur employeur ne peut pas les payer plus sinon le service coûte trop cher et en plus, les tarifications ne dépendent pas de l'employeur, alors que des gens cherchent du boulot, donc le système est sclérosé.

Il faut faire preuve d'innovation et ça n'a rien d'infamant de dire ça.

J'entends, par rapport à l'augmentation tarifaire de l'année dernière, que vous avez dit : "On veut continuer dans cette perspective."

C'est ce que je ne lis pas dans ce document.

On a un rapport qui est clair, bien libellé, bien élaboré, on y lit bien ce qui veut être exprimé, mais je ne vois pas cette volonté budgétaire clairement affichée.

Il y a des sommes pour d'autres projets qui sont plus faciles à chiffrer car ce sont des projets d'investissement.

Là, ce n'est pas le cas.

Autre élément, avant de terminer par un point de formulation, sur la question du cinquième risque État, visiblement il y a des associations ou des employeurs d'aide à domicile qui n'ont pas de griefs vis-à-vis du département ou qui ne lui réclament pas des modifications, mais qui ont des griefs vis-à-vis de l'État, mais le gouvernement ne tombe pas du ciel, ils sont élus à un moment, on les a mis en place, donc il y a des choix politiques à faire.

Ça paraît soit enfoncer une porte ouverte, soit tarte à la crème, soit vieux jeu, de le dire, mais si on n'est pas contents, on les change, et chacun prend ses responsabilités.

Parce que les électeurs ne nous entendent plus, considéré que le bulletin de vote a un impact et qu'il n'est pas démonétisé, c'est pour ça qu'on se retrouve, sur nos élections cantonales, sur notre légitimité, à des 50 % d'abstention.

Si on n'est pas contents de la politique du gouvernement, on change.

Il faut construire des propositions alternatives, d'un bord ou de l'autre, mais ça me semble important.

Pour terminer, parce que c'est un combat où c'est celui qui pose les termes qui gagne, pour les Québécois, le benchmarking, c'est le parangonnage.

Comparaison, ça marche aussi.

Parangonnage, on l'utilise une fois, deux fois, et finalement, tout le monde s'y met.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je suis aussi un parangon de vertu, donc je l'utiliserai avec plaisir.

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Je vous souhaite qu'on ne soit pas au même niveau.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Ah bon ?

Il faut qu'on en parle.

David Baudon et Nadège Désir.

David Baudon, conseiller départemental.

-Très vite, juste une précision puisque Michel faisait état de la réforme visant à transférer aux communes la part départementale du foncier bâti.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Communes et interco.

David Baudon, conseiller départemental.

-Communes et interco.

À peu près toutes ces collectivités vont être concernées par des prévisions de recettes qui seront inférieures au produit de leur taxe d'habitation, mais le législateur, il faut lui reconnaître ça, a quand même prévu d'introduire un coefficient correcteur qui prévoit justement de compenser à l'euro près.

La circulaire prévoit aussi que toute collectivité qui sera créditrice d'un montant supérieur ou égal à 10 000 € conservera ses moyens supplémentaires.

Les autres tomberont dans un fonds de compensation qui permettra de venir couvrir ces carences.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Le gouvernement a été très habile, et on ne peut pas le lui reprocher, en prenant cette mesure sur les 10 000 € que cite David pour les petites communes.

Ça, on l'a bien remarqué, et c'est important de le rappeler.

Nadège.

Nadège Désir, conseillère départementale.

-J'ai une extinction de voix, donc je vais essayer de me faire comprendre.

Je suis désolée.

Pour revenir à la prévention spécialisée...

Vous me comprenez ?

Je voulais remercier la 8e commission qui, dès lundi, s'est penchée sur le sujet.

Mais je voulais aussi rappeler que les éducateurs ont été déployés et positionnés sur d'autres fonctions, et que je ne mets pas en cause le bien-fondé de cette décision.

Mais il y a un besoin, dans les quartiers et les rues, et il ne faut pas se dire que, puisqu'on a une enveloppe constante, si on a besoin sur une autre fonction, on y déploie les personnes qui sont déjà sur le terrain. On a des besoins sur le terrain et au sein des familles, je l'entends, mais ne serait-ce pas l'occasion maintenant de réfléchir à étendre cette enveloppe ou revoir nos chiffres pour couvrir l'ensemble du territoire, qu'on soit sur les quartiers prioritaires ou en zone rurale ?

C'est ma question.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je la transmets à nos collègues en charge de ce dossier.

On essaiera d'avoir une réponse audible, comme votre voix, à la prochaine session.

Il n'y a plus de demandes de prise de parole, vous le savez, il n'y a pas de vote pour le département, les votes existent dans les communes, sur le débat d'orientation budgétaire.

Donc, il en est pris acte.

La motion pour le maintien des services publics concernant la réorganisation du réseau des finances publiques a recueilli 52 signatures sur les 54 conseillers départementaux.

Il est 11h40.

Nous nous remettrons en commission permanente à 11h55, dans un quart d'heure.

Bien que la commission permanente soit à huis clos, nos collègues honoraires et nos remplaçants qui sont présents sont les bienvenus s'ils souhaitent assister à la commission permanente à 11h55.

À tout de suite.